



PV n° 4 du 4 novembre 2024.

<u>Membres présents :</u>	Mme Cerrone MM Dheur, Germay, Grignet, Halin, Joniaux, Lejeune, Lrousseaux.
<u>Membres excusés :</u>	Mme Gerardy, M Dardinne
<u>Invités présents :</u>	Mme Joliet (CDA)

Le PV n°3 du 7 octobre a été approuvé à l'unanimité.

1. Préparation de l'Assemblée Générale et Félicitations

Le président rappelle que l'Assemblée Générale se tiendra le 23 novembre et adresse ses félicitations à Pierre Thomas pour sa récente nomination au poste de Directeur général de l'AWBB à partir de janvier 2025. Il le remercie également pour les réponses apportées aux questions soulevées dans le PV précédent.

En conséquence de cette nomination, Pierre Thomas quittera ses fonctions de Trésorier Général de l'AWBB et de membre du CDA.

2. Démission et Renforcement des Effectifs

Mme Chantal Gerardy annonce sa démission des parlementaires liégeois pour raisons familiales. Les parlementaires souhaitent la remercier chaleureusement pour son engagement continu et son implication au sein du groupement, et soulignent qu'elle restera active dans le basket à travers son club. Les membres espèrent la recroiser bientôt.

Un **appel à candidatures** est officiellement lancé pour combler ce poste de parlementaire. Tout membre d'un club intéressé peut contacter le secrétariat par courriel à l'adresse suivante : secretariatparlementaireliege@gmail.com.

3. Modifications des Règlements

- Un document sur la mise en concordance et l'harmonisation des diverses dispositions relatives aux limites d'âge est sur la table de la commission législative. L'examen des premiers textes proposés ne soulève pas de commentaires particuliers, il s'agit principalement de remplacer des dates fixes par des années civiles ; le document devrait être finalisé à la prochaine CL pour être proposé à l'AG de mars.
- Le CDA propose des modifications au règlement PM12 dans le but de faciliter son application qui s'avère très compliquée en pratique. Si le but reste la simplification, certaines propositions touchent à l'équilibre du système. Si notre groupement s'était opposé à cette réforme, cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir aux amendements proposés ce que nous ferons à notre prochaine séance même s'il n'est pas certain à ce stade que ces propositions soient in fine présentées à l'AG de mars.

4. Licences Techniques de Coachs

Les parlementaires estiment qu'il est anormal qu'un coach perde sa licence et doive recommencer toute la formation s'il n'a pas suivi les « clinics » requis dans le cadre de la formation continue à l'issue de l'olympiade, une exigence inexistante dans d'autres professions. Le suivi de la formation continue, à n'importe quel moment, devrait suffire à réactiver la licence.

Les parlementaires expriment également des réserves concernant cette mesure, estimant qu'elle ne favorise pas les clubs, qui peinent souvent à trouver suffisamment de coachs diplômés. D'autres alternatives devraient être envisagées pour encourager la formation continue sans imposer de contraintes trop lourdes aux clubs et aux coachs.

Une interpellation sera adressée au CDA à ce sujet lors de la prochaine AG.

5. Budget 2025

À la suite de la réunion de la Commission Financière à laquelle Michel Lejeune a participé le jeudi 31 octobre, le CDA a revu sa copie et nous présente un **Budget 2025 maîtrisé et en quasi-équilibre**.

Les principales sources de revenus de notre fédération sont et restent la contribution des clubs (39,43%) et les différents subsides (43,98%). S'il est bien souligné dans le rapport du Trésorier Général annexé au Budget 2025 présenté, que, pour évoluer, notre fédération se doit de trouver d'autres moyens, gageons que la professionnalisation, via l'engagement d'un Directeur Général, en sera un pas important permettant de déboucher sur d'autres sources de revenus et un sponsoring plus appuyé que ce qu'il a toujours été.

6. Informations Diverses et Rappels

- **Transfert libre des jeunes de moins de 12 ans (PM9.5bis)** : La CL a interrogé le CDA sur l'application de l'exigence de la lettre de motivation prévue par cet article.
- **Répartition des frais d'indemnités pour les membres de tous les organes de l'AWBB**: Le sujet de l'alignement des indemnités kilométriques pour les membres des organes fédéraux sur celles des arbitres, fixé à 0,40 € par kilomètre depuis le 1er juillet 2024, sera proposé lors de la prochaine AG pour une application dès le 1er janvier 2025.
- **Frais de déplacement** : Conformément à la législation fiscale, le montant minimum forfaitaire des indemnités kilométriques sera supprimé. Tous les frais de déplacement seront désormais calculés sur la base des kilomètres réels.
- **Points relatifs à l'éthique (à partir de janvier 2025)** :
 - Les **coachs majeurs encadrant des mineurs** doivent fournir un certificat de bonne vie et mœurs, conformément aux nouvelles normes.
 - Le **décret éthique** impose la nomination d'un délégué éthique dans chaque club. En l'absence de ce délégué, le secrétaire du club devra en assumer les fonctions ([Voir https://www.awbb.be/ethique/](https://www.awbb.be/ethique/)).
- **E-learning pour les arbitres** : les parlementaires saluent cette initiative déjà diffusée et qui commence à porter ses fruits au niveau du contingent d'arbitres dans toutes les provinces de l'AWBB.
- Au niveau de l'arbitrage, les parlementaires se demandent s'il existe une directive claire visant à éviter, tant que faire se peut, les suspicions qui pourraient naître vis-à-vis d'un

arbitre convoqué pour diriger une équipe dans laquelle évolue un membre de sa famille directe.

- **Interdiction de Fumer aux Entrées des Salles (à partir du 1er janvier 2025)** : À partir de janvier 2025, il sera strictement interdit de fumer à l'entrée des salles de sport. Chaque salle devra aménager un espace « fumeurs » afin de respecter cette nouvelle réglementation et d'éviter la concentration de fumeurs aux abords immédiats des entrées.

Prochaines réunions :

- L'Assemblée Générale du 23 novembre 2024
- La prochaine réunion des parlementaires aura lieu le **lundi 3 décembre 2024** à la Maison des Sports.

Cet avis tient lieu de convocation pour les parlementaires (dès 19h) et d'invitation pour les autres membres et/ou comités de la Fédération (dès 19h30).

Pour le PARL-LG

Silvana Cerrone – Bernard Dheur
Secrétaire